



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 août 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier ministre et à Madame la ministre de la Digitalisation.

Dans sa réponse du 13 août 2026 à la question parlementaire n°4480, le Gouvernement indique n'entretenir « aucun contact avec la société *Palantir Technologies* ». Cette réponse reste toutefois muette sur l'utilisation effective des logiciels ou services développés par Palantir, y compris de manière indirecte (via un prestataire tiers ou un partenaire technologique).

Dans ce contexte, nous aimerions poser la question de suivi suivante :

- Des logiciels ou services développés par *Palantir Technologies* sont-ils actuellement utilisés, ou ont-ils été utilisés par le passé, au sein d'un département ministériel, d'une administration publique ou d'un établissement public luxembourgeois, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Franz Fayot
Député

Ben Polidori
Député